

# **Procès-verbal** **Réunion du Bureau** **du PETR de la Bande Rhénane Nord** **Séance du 29 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt neuf novembre à dix sept heures trente, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord s'est réuni à Drusenheim sous la présidence de Monsieur Denis HOMMEL.

**Membres présents :**

Hubert HOFFMANN, Denis HOMMEL, Christiane HUSSON, Jacky KELLER, Michel LORENTZ, Raymond RIEDINGER, Serge SCHAEFFER, Camille SCHEYDECKER et Pascal STOLTZ Vice-présidents et Bernard HENTSCH, Assesseur

**Membre excusé :** Jean-Louis SITTER

**Autre personne présente :**

Sylvie GREGORUTTI, Directrice

---

Le Président de séance souhaite la bienvenue aux membres du Bureau et ouvre la séance en rappelant les points à l'**ordre du jour** :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 octobre 2023
3. Service d'accompagnement à la rénovation énergétique en présence de représentants d'Oktave
4. Avis sur les autorisations d'urbanisme
5. Consultation Cartographie Trame Verte et Bleue Grand Est
6. Conseil de développement
7. Révision du SCoT
8. Divers

## **1. Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'application de l'article L2121-23 du CGCT en vigueur depuis le 1er juillet 2022, les délibérations sont signées à la fois par l'exécutif et le ou les secrétaires de séance. A ce titre, le Bureau syndical nomme au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

**VU** l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

**VU** le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 apportant des modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

<p>Le Bureau syndical, Après en avoir délibéré, <b>DESIGNE</b> Serge Schaeffer secrétaire de séance</p>
---

## **2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 04/10/2023**

Le procès-verbal de la réunion du Bureau du 4 octobre 2023 a été transmis aux membres du Bureau préalablement à la séance.

Le Président souligne qu'il fut l'objet d'un avis au Schéma Régional des Carrières, d'un point d'avancement sur la procédure de révision du SCoT, d'évoquer la poursuite du dispositif SARE et ses perspectives avec la Région, d'informer sur l'opération de communication sur le covoiturage en lien avec le PETR de l'Alsace du Nord et de la composition du conseil de développement.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal peut être adopté.

Le Bureau syndical,  
Après en avoir délibéré,  
**ADOpte** le procès-verbal de la réunion du Bureau du 4 octobre 2023.

## **3. Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE)**

Maxime Lenglet Directeur Général d'Oktave ne peut être présent et prie les membres du bureau de l'excuser.

Suite à la réunion du Bureau du 4 octobre dernier qui a décidé la prolongation d'un an avec la Région Grand Est, il est proposé de poursuivre le partenariat avec la société Oktave. Afin d'en délibérer au prochain comité syndical, le Directeur Général d'Oktave, M. Maxime LENGLET a été rencontré.

La convention territoriale signée avec les 2 EPCi membres du PETR a anticipé la poursuite de ce service dans le programme pluriannuel ; donc la poursuite en 2024 constitue une continuité conformément aux prévisions financières.

L'avenant porte sur une modification de l'article 9 de la convention initiale portant sur la durée de la convention.

Cette proposition recueille l'accord du Bureau.

## **4. Avis aux documents d'urbanisme**

### **4.1 Avis sur le permis d'aménager pour la création d'un lotissement à Drusenheim**

Le Bureau syndical,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **EMET** un avis FAVORABLE ;  
Cf délibération correspondante

### **4.2 Avis sur le permis d'aménager pour l'extension du camping à Seltz**

Le Bureau syndical,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **EMET** un avis FAVORABLE ;  
Cf délibération correspondante

### **4.3 Avis sur le permis d'aménager pour la création d'un lotissement à usage commercial à Gamsheim**

Le dossier est considéré comme incomplet actuellement dans le cadre de l'instruction. L'avis est reporté. Une rencontre préalable est prévue avec l'aménageur.

## 5. Consultation Cartographie Trame Verte et Bleue Grand Est

Une consultation nous est parvenue sur un travail effectué par la Région Grand Est à ce sujet.

### Contexte national/régional.

Lors de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Grand Est, qui s'est notamment substitué aux 3 Schémas Régionaux de Cohérences Ecologique préexistants sur le territoire, le besoin d'harmonisation des cartographies des Trames Vertes et Bleues a été identifié afin de disposer d'une vision globale et cohérente à l'échelle de ce nouveau territoire.

Suite aux réunions territoriales organisées en septembre et octobre 2023, une consultation sur la cartographie des réservoirs de biodiversité, dans le cadre de l'harmonisation de la cartographie de la Trame Verte et Bleue du Grand Est a été lancée, par la Région Grand Est, le 31 octobre 2023.

La trame verte et bleue est une approche de planification et de gestion du territoire qui vise à préserver et à restaurer la biodiversité en favorisant les continuités écologiques dans les paysages terrestres et aquatiques.

L'objectif global de la trame verte et bleue est de maintenir la diversité biologique, de favoriser la résilience des écosystèmes face aux perturbations, et de préserver les services écosystémiques essentiels pour les êtres humains, tels que la pollinisation, la purification de l'eau et la régulation du climat.

Cette consultation porte donc sur une phase d'identification des réservoirs de biodiversité. L'étape suivante consistera à définir les corridors entre les réservoirs de biodiversité.

Le délai de réponse par voie écrite est le 30 novembre.

La consultation est adressée aux EPCI et aux structures porteuses de SCoT. De par la hiérarchie des normes, le SRCE s'il est intégré ou annexé au SRADDET s'imposera dans un rapport de compatibilité aux SCoT (au PLU en l'absence de SCoT).

### Interscot

Au regard des enjeux, l'Interscot du Bas-Rhin prévoit un courrier co-signé par les présidents de SCoT. Le projet de courrier est remis en séance.

### Bande Rhénane Nord

Il est proposé de compléter le courrier de l'Interscot par des observations locales faisant référence au contexte de la Bande Rhénane Nord et au SCoT en vigueur.

Pour l'identification des réservoirs de biodiversité, on note qu'il est proposé d'inscrire en réservoirs des zones ZNIEFF 2 (mais pas toutes).

Conséquences : Si ces réservoirs sont inscrits dans le SRADDET modifié, il nous faudra modifier la TVB du SCoT et vérifier qu'il n'y a pas de conflits avec les projets connus.

Les explications présentées par le Président et Sylvie Gregorutti montrent le contexte, les éléments d'incompréhension sur les évolutions apportées et des changements apportés localement dans la Bande Rhénane.

Les élus trouvent que les éléments transmis par la Région manquent de pédagogie, prennent acte de l'envoi d'un courrier de l'Interscot et donnent leur accord à l'unanimité sur la transmission de l'avis avec avis défavorable.

Le Bureau syndical,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **EMET** un avis DEFAVORABLE avec justifications et conditions  
Cf délibération correspondante

## 6. Conseil de développement

Dans le cadre du remplacement de plusieurs membres et suite à la demande des vice-présidents, en réunion du Bureau le 4 octobre dernier, une fiche décrivant le rôle des membres du conseil de développement a été élaborée et leur a été adressée le 27 octobre.

L'objectif est de les réunir dès que possible. Il conviendra d'installer le conseil de développement ensuite par délibération.

Le Président rappelle que des retours sont encore en attente de la part des EPCi. Bernard Hentsch indique qu'il en fera part lors du prochain conseil communautaire.

## 7. Révision du SCoT

Le point d'avancement apporte les éléments suivants :

### Finalisation et transmission du C/R des PPA

En l'absence de Porter à Connaissance nous avons eu des remarques des services de l'Etat réceptionnées le 20/11/2023.

Le CR a pu être adressé aux PPA. Les observations sont en cours d'analyse par les BE pour prise en compte au fur et à mesure de la préparation du dossier du SCoT.

Le CR a été transmis aux élus du Bureau pour éventuelles remarques. A ce jour il n'y a pas de remarques.

### Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Le PAS permettra de définir les objectifs de développement et d'aménagement sur la Bande Rhénane Nord.

Le Livre Blanc restituant notre journée d'ateliers sur le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT du 13 octobre dernier servira de base à la rédaction du PAS a été élaboré.

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction « UNICEM » sollicitée pour un accompagnement et pour être associée à la révision a répondu favorablement à notre demande.

## 8. Divers

Un planning des prochaines réunions en 2024 est remis en séance.

<p>Le Secrétaire de séance</p>  <p>Serge SCHAEFFER</p>	<p>Le Président</p>  <p>Denis HOMMEL</p> 
---	--